

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0613-010

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 28 mai 2013 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 18 juin 2013 à 19 h 15, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland
Madame Sylvie Dupont-Simard
Monsieur Réjean Gélinas
Monsieur Yvon Geoffroy
Monsieur Alain Gervais
Madame Johanne Harvey
Monsieur Jean-Pierre Hogue
Monsieur Réal Julien

Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Martin Lafrenière
Madame Line Lecours
Madame Patricia Pépin
Monsieur Maurice Poudrier
Madame Diane Samson
Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Yvon Geoffroy participe à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 248 0613 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0613-01 soit adopté avec les modifications suivantes :

- que soient retirés les articles 10.02, 10.04, 10.05, 12.04 et 12.06;
- que soit ajouté l'article 4.05 Réorganisation de l'école de la Vallée-de-Mékinac – La Providence.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 249 0613 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 mai 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0613-02, soit approuvé avec les modifications suivantes :

- à la page 127, au paragraphe suivant la résolution 197 0513, que la phrase « Monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue a inscrit sa dissidence quant à la résolution 197 0513 » soit remplacée par « Monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue et madame la commissaire Nicole Trudel ont inscrit leur dissidence quant à la résolution 197 0513 ».;
- à la page 132, au paragraphe suivant la résolution 207 0513, que la phrase « Mesdames les commissaires Line Lecours, Nicole Thiffeault-Marchand et Nicole Trudel ont inscrit leur dissidence quant à la résolution 207 0513 » soit remplacée par « Mesdames les commissaires Line Lecours, Nicole Thiffeault-Marchand et Nicole Trudel ainsi que monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue ont inscrit leur dissidence quant à la résolution 207 0513. »;
- à la page 142, à la résolution 225 0513, remplacer le montant 151 503,09 \$ par 193 966,69 \$;
- à la page 155, à la résolution 242 0513, que le montant 0,01 \$ soit remplacé par 0,001 \$.

Adopté unanimement.

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

En étant aux sujets présentés par la direction générale, monsieur Denis Lemaire soumet des recommandations auxquelles il est donné suite et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Demande de congé sans traitement d'un cadre

RÉSOLUTION 250 0613 : CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Robitaille, directeur des écoles de la Tortue-des-Bois et des Boisés à compter du 1^{er} juillet 2013, a présenté une demande de congé sans traitement à temps partiel pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement à raison de 20 % de sa tâche à monsieur Stéphane Robitaille directeur d'écoles, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Adopté unanimement.

Demande d'un cadre – Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION 251 0613 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel cadre a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

CONSIDÉRANT que le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe de l'Île de Montréal* (L.R.Q. c.I-13.3, a 451) prévoit, à l'annexe 7, les conditions afférentes au régime de congé sabbatique à traitement différé;

CONSIDÉRANT la recommandation présentée par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisé un congé sabbatique à traitement différé, conformément aux dispositions du règlement précité, à madame Julie Gagnon, directrice d'école au primaire, congé de six (6) mois, soit du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2013.



Adopté unanimement.

Entente - Miroir

RÉSOLUTION 252 0613 : CONSIDÉRANT que le Cégep de Trois-Rivières a présenté une entente de services concernant le programme de mentorat Miroir (formule individuelle);

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande la conclusion de cette entente de services;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de services avec


Président(e)

Secrétaire

le Cégep de Trois-Rivières pour le programme de mentorat;

QUE, madame la présidente Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Denis Lemaire soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement.

Projet – Les
Ateliers et
l'Orchestre
symphonique de
jeunes Philippe-
Filion

RÉSOLUTION 253 0613 : CONSIDÉRANT que les Ateliers et l'Orchestre symphonique de jeunes Philippe-Filion ont présenté une demande de contribution financière pour le soutien des écoles dans le développement de la culture musicale;

CONSIDÉRANT, particulièrement, que le projet vise à offrir, en plus de l'école Immaculée-Conception, un service d'éducation musicale en parascolaire à deux écoles primaires additionnelles ou à une école primaire ainsi qu'à une école secondaire;

CONSIDÉRANT que la contribution financière vise à couvrir l'achat d'une vingtaine d'instruments de musique et le reconditionnement d'un certain nombre de partitions musicales pour les écoles participantes et la supervision pédagogique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit autorisée une contribution financière au montant de 26 000 \$ à Les Ateliers et l'Orchestre symphonique de jeunes Philippe-Filion pour le projet précité.

Adopté unanimement.

Réorganisation de
l'école de la
Vallée-de-Mékinac
– La Providence

RÉSOLUTION 254 0613 : CONSIDÉRANT que l'école de la Vallée-de-Mékinac connaît, depuis plusieurs années, une baisse constante de sa clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation de l'école de la Vallée-de-Mékinac – La Providence afin d'assurer le maintien de la qualité des services éducatifs dans cette école en tenant compte notamment de l'évolution de la clientèle scolaire ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, en référence à la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* qu'il y a lieu d'adopter un document d'intention relatif à une réorganisation de l'école de la Vallée-de-Mékinac – La Providence;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit adopter le calendrier de consultation publique qu'il entend mener, et ce, en application de cette politique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soient adoptés le document d'intention relatif à la réorganisation de l'école de la Vallée-de-Mékinac – La Providence ainsi que le calendrier de consultation publique décrits au document 0613-03;

QUE, par suite, soit débuté le processus de consultation requis en vertu de la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école.*

Adopté unanimement.

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 255 0613 : CONSIDÉRANT que madame Johanne Piché, sœur de monsieur Normand Piché, directeur adjoint aux Services éducatifs (jeunes) est récemment décédée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient transmises à monsieur Piché et à sa famille.

Adopté unanimement.

En référence aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de félicitations est ensuite adoptée.

Félicitations -

Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec


RÉSOLUTION 256 0613 : CONSIDÉRANT que les élèves en option musique de l'école secondaire Val-Mauricie, dirigés par leur enseignant monsieur Anthony Descôteaux, ont participé récemment au Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec qui avait lieu à Sherbrooke, événement provincial regroupant 300 membres et 10 000 participants dans diverses catégories;


CONSIDÉRANT les performances des élèves de l'option musique de l'école secondaire Val-Mauricie à savoir :

- 1^{re} secondaire : Note d'argent;
- 2^e secondaire : Note d'argent;
- 3^e secondaire (accompagnés de quelques élèves de 4^e et 5^e secondaires) : Note d'argent;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves de l'école secondaire Val-Mauricie ainsi qu'à leur enseignant.

Adopté unanimement.


Président(e)


Secrétaire

Détermination
d'un montant
maximum pour les
fins de
représentations des
commissaires

Considération est après faite des sujets présentés par les Services du Secrétariat général et des Communications, monsieur Serge Carpentier soumet alors des recommandations et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

RÉSOLUTION 257 0613 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 209
0513, que le conseil des commissaires a adopté la
Politique relative aux représentations des commissaires;

CONSIDÉRANT, en référence à cette politique, que
le conseil des commissaires détermine le montant maximum applicable pour une
représentation à une activité ou à un événement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de
travail afférent à l'élaboration de cette politique;

EN CONSÉQUENCE et nonobstant le nombre de
commissaires désignés, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que
le montant maximum applicable pour une représentation à une activité ou un événement
soit de 300 \$.

Adopté unanimement.

Modification –
Acte
d'établissement de
l'École des
Vallons

RÉSOLUTION 258 0613 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 208
0513, que la Commission scolaire de l'Énergie a
autorisé l'implantation de services de garde en milieu scolaire à l'école des Vallons à Saint-
Paulin à compter de l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT que cette autorisation faite suite à une
demande du conseil d'établissement de l'école des Vallons, Notre-Dame-de-la-Joie, Notre-
Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT, par suite, qu'il y a lieu de modifier
l'acte d'établissement de cette école afin d'ajouter les services de garde à l'école des
Vallons;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Claude Béland PROPOSE que l'acte d'établissement de l'école des Vallons, Notre-Dame-
de-la-Joie, Notre-Dame-des-Neiges soit modifié en ajoutant la mention de « Services de
garde » sous la destination et ordre d'enseignement de l'école des Vallons.

Adopté unanimement.

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur
Serge Trudel fournit des informations concernant le taux de taxe scolaire ainsi que les
arrangements de taxes pour 2013-2014. Des résolutions sont alors adoptées.

RÉSOLUTION 259 0613 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 303 de la
Loi sur l'instruction publique, qu'une commission
scolaire peut imposer une taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires
fixe le taux de la taxe scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux
de taxes de 0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année 2013-2014, le tout
en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et conditionnel à
l'adoption du règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 260 0613 : CONSIDÉRANT que la taxe scolaire est exigible à la
date d'échéance de paiement du compte de taxe;

CONSIDÉRANT que la taxe scolaire porte intérêt au
taux que fixe la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux
d'intérêt annuel de 15 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2013-2014.

Adopté unanimement.

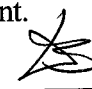
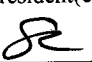
Par ailleurs, monsieur Serge Trudel informe les commissaires que les taux compensatoires
applicables dans le cadre de la *Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour*
demeurent inchangés pour l'année scolaire 2013-2014.

Consécutivement et en ce qui a trait aux sujets présentés par les Services des ressources
humaines, monsieur Richard Boyer soumet à l'adoption du conseil des commissaires le
plan d'effectifs du personnel de soutien – Services directs aux élèves.

RÉSOLUTION 261 0613 : CONSIDÉRANT, en référence à la convention
collective applicable au personnel de soutien, que la
Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2013-
2014;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole
Trudel PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs du personnel de soutien des Services
directs aux élèves pour l'année 2013-2014, tel que décrit au document 0613-04.

Adopté unanimement.


Président(e)

Secrétaire

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, des résolutions sont successivement adoptées au terme des renseignements fournis par monsieur Christian Lafrance.

RÉSOLUTION 262 0613 : CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du
Loisir et du Sport a confirmé une allocation globale
de 106 000 \$ pour la réalisation du projet d'entrées, de maçonnerie, d'enduits et de
soffites à l'école St-Joseph, répartie comme suit :

- budget « Résorption du déficit d'entretien 2012-2013 » 101 000 \$;
- budget « AMT 60 % 2012-2013 » 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de
l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des
travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 3
juin 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0613-05;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation
conjointe réalisée par *Régis Côté*, architectes, et les Services des ressources matérielles et
de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Serge Lafontaine PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux d'entrées, de
maçonnerie, d'enduits et de soffites à l'école St-Joseph soit accordé au plus bas
soumissionnaire conforme, soit 9070-3257 QC Inc. FASRS Construction Richard
Champagne au montant de 131 570,92 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début
octobre 2013;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit
financé avec les sommes disponibles des mesures « Résorption du déficit d'entretien
2012-2013 » et « AMT 60 % 2012-2013 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et
monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au
nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit
mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense
supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la
nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède
pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement.


Président(e)


Secrétaire

Octroi de contrat –
Issues,
accessibilité et
réfection de
toilettes – École
secondaire du
Rocher

RÉSOLUTION 263 0613 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure
« Résorption du déficit d'entretien 2012-2013 », que la
ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé des allocations de 229 987,00 \$
pour la réalisation du projet d'issues, d'accessibilité et de réfection de toilettes à l'école
secondaire du Rocher, pavillon Sacré-Coeur;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de
l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des
travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 31
mai 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0613-06;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation
conjointe réalisée par *Michel Pellerin*, architecte, et les Services des ressources
matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal
Julien PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux d'issues, d'accessibilité et
de réfection de toilettes à l'école secondaire du Rocher, pavillon Sacré-Coeur soit
accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Paul A. Bisson Inc., au montant de
249 244,00 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début
octobre 2013;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit
financé avec les sommes disponibles dans la mesure « Résorption du déficit
d'entretien 2012-2013 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et
monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au
nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit
mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense
supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la
nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10
% du montant initial du contrat.

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –
Isolation et
remplacement de
fenêtres et portes –
École sec. Val-
Mauricie

RÉSOLUTION 264 0613 : CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du
Loisir et du Sport a confirmé une allocation globale de
218 000 \$ pour la réalisation du projet d'isolation et remplacement de fenêtres et portes
à l'école secondaire Val-Mauricie, répartie comme suit :

- budget « Maintien des bâtiments 2012-2013 » 150 000 \$;
- budget « Résorption du déficit d'entretien 2012-2013 » 68 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 5 juin 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0613-07;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointe réalisée par *Michel Pellerin*, architecte, et les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT qu'une seconde phase en lien avec ces travaux sera prévue au plan d'investissement 2013-2014 de la Commission scolaire de l'Énergie, laquelle fait déjà partie du présent appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux d'isolation et remplacement de fenêtres et portes à l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G. Therrien Inc., au montant de 341 098,63 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début octobre 2013;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes qui seront inscrites au plan d'investissement 2013-2014 dans la phase II des travaux prévue pour le projet;

QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit informée par écrit des sommes anticipées pour la réalisation du projet;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement.

QUE, par suite, madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer les avenants de modification numéros 1 et 2 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie


Adopté unanimement.

À 20 h 15, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

RÉSOLUTION 267 0613 : Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit déclarée close la présente séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE



Clôture de la
séance
d'ajournement du
18 juin 2013



Président(e)



Secrétaire